



CALENDRIER

- **Les démarches doivent se faire avant le 30 septembre** pour mise en œuvre en octobre, ce afin d'en bénéficier dès les premiers examens. Il est vivement conseillé de commencer ces démarches pendant l'été, les délais étant plus long à la rentrée de septembre.
- **Vous devez renouveler votre demande d'aménagement pour chaque année universitaire**, si possible dès l'obtention de vos résultats d'examen, début juillet. Vous pouvez aussi prévenir les référentes handicaps de l'UFR de votre poursuite d'étude au sein de l'UFR Chimie-Biologie de l'UGA.



PROCÉDURE

Pour obtenir la notification permettant la mise en place du plan d'aménagement de la personne en situation de handicap vous devez effectuer les démarches suivantes:

1. Demandez l'aménagement auprès du SAH

- Remplissez le formulaire en ligne du SAH : <https://handicap.univ-grenoble-alpes.fr/fr/menu-principal/amenagement-des-etudes/>
- Pour toute demande urgente vous pouvez contacter directement l'accueil au 04 76 82 84 70.
- Votre interlocutrice privilégiée est Nathalie Bienvenu. nathalie.bienvenu@univ-grenoble-alpes.fr

2. Prenez rendez-vous avec un médecin du centre de santé universitaire au 04 76 82 40 70

Il existe un centre sur le campus universitaire de Saint Martin d'Hères et un au centre ville de Grenoble

3. Informez l'UFR de Chimie-Biologie de votre démarche :

Prenez rendez-vous avec la référente administrative handicap Sylvie Canavesio-Galigne une fois l'avis médical validé par le SAH. La notification d'aménagement sera alors signée par la direction de l'UFR, l'aménagement pourra être mis en œuvre.

Etudiant.es à Besoins Spécifiques



CONTACTS UFR

- **Référente administrative** : Sylvie Canavesio

Tel : 04 76 51 45 42

sylvie.canavesio@univ-grenoble-alpes.fr

Bât. E Chimie (bat Rassat) - Bureau E010

- **Référente pédagogique** : Isabelle Le Brun

Tel : 04 76 51 46 50

isabelle.le-brun@univ-grenoble-alpes.fr

Bât. C Biologie - bureau C110

Les référentes handicaps de l'UFR ont pour missions :

- D'aider à la mise en place d'aménagements des cursus et des examens recommandés en lien direct avec le centre de santé et le SAH.
- D'assurer un accompagnement personnalisé tout au long des études au sein de l'UFR et d'aider au développement des stratégies d'apprentissages.

Si vous estimez avoir des besoins spécifiques, c'est à vous d'entamer la procédure au plus vite. En remplissant ce questionnaire, vous nous aidez à anticiper vos besoins.

NOM :

PRENOM :

Email :

FILIERE :

ANNEE :

BESOIN SPECIFIQUE (entourer ce qui vous concerne) :

Handicap | longue maladie | pratique sportive de haut niveau | pratique artistique de haut niveau | entrepreneuriat | engagement (activité salariée ou associative, service civique, réservistes, sapeurs-pompiers, ...) | chargé.e de famille.

Le statut d'étudiant.e à besoins spécifiques permet de **poursuivre ses études dans les meilleures conditions possibles**, notamment par la mise en place d'aménagements des études et/ou des examens.

Ces besoins spécifiques peuvent être liés à différentes situations : handicap, longue maladie, pratique sportive ou artistique de haut niveau, entrepreneuriat, engagement (activité salariée ou associative, service civique, réservistes, sapeurs-pompiers, chargé.e de famille, ...). **Tout aménagement fait l'objet d'un contrat pédagogique entre l'étudiant.e et l'université.**

PUBLICS CONCERNÉS

Vous avez des besoins spécifiques ?

Demandez un aménagement (ou son renouvellement) ; contactez :

- Le Service accueil handicap (SAH) pour une **situation de handicap ou de longue maladie**
- Votre responsable d'année (<https://chimie-biologie.univ-grenoble-alpes.fr/formation/>) ou du service formation de l'UFR de chimie et de biologie (ufrchimiebiologie-formation@univ-grenoble-alpes.fr) pour **d'autres besoins spécifiques**.

Vous souhaitez agir pour le handicap ?

- Suivez l'Enseignement transverse à choix (ETC) "accompagnement des étudiants en situation de handicap". Consultez l'offre d'enseignements transversaux à choix : <http://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/index/acces-directs/les-enseignements-transversaux-a-choix.html>
- Devenez vacataire au SAH auprès d'étudiant.es en situation de handicap (prise de notes, tutorat, secrétaire d'examen, accompagnement, bénévolat). Consultez le site du SAH pour connaître les différentes missions possibles, les rémunérations et candidater. <https://handicap.univ-grenoble-alpes.fr/>